

31. L'article 430 de ce règlement est modifié par l'addition, à la fin, de « , sauf si une surveillance par caméra vidéo permet à l'opérateur de la machine d'extraction de suivre le chargement. ».

32. L'annexe VI de ce règlement est modifié au point 5 par l'insertion, après le troisième alinéa, du suivant :

« L'échantillonnage doit porter sur la durée totale du quart de travail. ».

33. Le présent règlement entre en vigueur le quinzième jour qui suit la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

38222

Gouvernement du Québec

Décret 488-2002, 24 avril 2002

Loi sur le curateur public
(L.R.Q., c. C-81)

Règlement d'application — Modification

CONCERNANT le Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur le curateur public

ATTENDU QUE le Règlement d'application de la Loi sur le curateur public a été édicté par le décret n^o 361-90, du 21 mars 1990;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier ce règlement;

ATTENDU QUE, conformément aux articles 10 et 11 de la Loi sur les règlements (L.R.Q., c. R-18.1), un projet de Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur le curateur public a été publié à la page 7503 de la partie 2 de la *Gazette officielle du Québec* du 7 novembre 2001, avec avis qu'il pourrait être édicté par le gouvernement à l'expiration d'un délai de 45 jours à compter de la date de cette publication;

ATTENDU QU'il a lieu d'édicter ce règlement, avec modification;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre d'État à la Population, aux Régions et aux Affaires autochtones, ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration et ministre responsable de la Politique de la natalité :

QUE le Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur le curateur public, dont le texte est annexé au présent décret, soit édicté.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur le curateur public*

Loi sur le curateur public
(L.R.Q., c. C-81, a. 68, par. 3^o)

1. Le Règlement d'application de la Loi sur le curateur public est modifié par le remplacement de l'annexe I par celle annexée au présent règlement.

2. Le présent règlement entre en vigueur le quinzième jour qui suit la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

* Les dernières modifications au Règlement d'application de la Loi sur le curateur public, édicté par le décret n^o 361-90 du 21 mars 1990 (*G.O.* 2, 941), ont été apportées par le règlement édicté par le décret n^o 203-2000 du 1^{er} mars 2000 (2000, *G.O.* 2, 1621). Pour les modifications antérieures, voir le « Tableau des modifications et Index sommaire », Éditeur officiel du Québec, 2001, à jour le 1^{er} septembre 2001.

ANNEXE I



Rapport annuel d'administration

--

POUR LA PÉRIODE

	année	mois	jour
du	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	année	mois	jour
au	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

1) IDENTIFICATION DU REPRÉSENTANT LÉGAL	
Êtes-vous :	<input type="checkbox"/> tuteur à un mineur <input type="checkbox"/> tuteur ou curateur à un majeur
Votre nouvelle adresse s'il y a lieu N° <input type="text"/> Rue <input type="text"/> Ville <input type="text"/> Province <input type="text"/> Pays <input type="text"/> Code postal <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> Téléphone <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> - <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	
Votre lien de parenté avec la personne que vous représentez : <input type="text"/>	

2) IDENTIFICATION DU MINEUR OU DU MAJEUR REPRÉSENTÉ	
Nom <input type="text"/>	Adresse : même que ci-dessus <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>
Prénom <input type="text"/>	Nom de la résidence <input type="text"/>
Date de naissance	Année <input type="text"/> <input type="text"/> Mois <input type="text"/> <input type="text"/> Jour <input type="text"/> <input type="text"/> N° <input type="text"/> Rue <input type="text"/>
État civil	<input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> Divorcé(e) <input type="checkbox"/> Veuf(ve)
<input type="checkbox"/> Séparé(e) <input type="checkbox"/> Conjoint(e) de fait	Ville <input type="text"/> Province <input type="text"/> Pays <input type="text"/> Code postal <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> Téléphone <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> - <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
À cette adresse depuis le <input type="text"/> ANS <input type="text"/> MOIS <input type="text"/> JOURS	

↑ (Veuillez détacher avant de remplir le formulaire) ↓

3) ACTIF			
1	Argent comptant	1	\$
2	Comptes bancaires : nom et adresse de l'institution	N° des comptes	2
3		3	\$
4		4	\$
5		5	\$
6	Certificats de dépôt : nom et adresse de l'institution	N° des certificats	6
7		7	\$
8		8	\$
9		9	\$
10		10	\$
11		11	\$
12	Comptes à recevoir (billet ou prêt) : nom et adresse du débiteur	12	\$
13		13	\$
14		14	\$
15	Obligations (détaillez à l'annexe : valeurs mobilières)	15	\$
16	Actions et fonds mutuels (détaillez à l'annexe : valeurs mobilières)	16	\$
17	Hypothèques à recevoir : nom et adresse du débiteur	17	\$
18		18	\$
19		19	\$
20	Bâtisses et terrains : adresse	20	\$
21		21	\$
22	Contrat préalable d'arrangements funéraires	22	\$
23	Véhicules (automobile, VTT, autocaravane, bateau, etc.)	23	\$
24	Assurance-vie (valeur de rachat)	24	\$
25	Meubles et effets personnels	25	\$
26	Autres	26	\$
30	Total de l'actif	30	\$

4) PASSIF			
	Emprunts bancaires : nom et adresse du prêteur		
40		40	\$
41		41	\$
	Comptes à payer : nom et adresse du créancier		
42		42	\$
43		43	\$
	Billets à payer et autres emprunts : nom et adresse du créancier		
44		44	\$
45		45	\$
	Hypothèques à payer : nom et adresse du créancier		
46		46	\$
47		47	\$
48		48	\$
	Autres passifs (avec détails)		
49		49	\$
50		50	\$
55	Total du passif	55	\$

5) REVENUS			
100	Intérêts bancaires perçus	100	\$
101	Intérêts perçus sur obligations (détaillez à l'annexe : valeurs mobilières)	101	\$
102	Dividendes perçus (détaillez à l'annexe : valeurs mobilières)	102	\$
103	Intérêts sur prêts	103	\$
104	Loyers	104	\$
105	Prestations de la sécurité du revenu (aide sociale)	105	\$
106	Rentes du Québec (RRQ)	106	\$
107	Pension de la sécurité de la vieillesse (incluant le supplément de revenu garanti)	107	\$
108	Prestations et indemnités de la CSST	108	\$
109	Prestations et indemnités de la SAAQ	109	\$
110	Autres rentes (nom du payeur)	110	\$
111	Remboursements d'impôt sur le revenu et autres crédits (TPS, TVQ)	111	\$
	Autres revenus (avec détails)		
112		112	\$
113		113	\$
120	Total des revenus	120	\$

6) DÉPENSES			
200	Frais bancaires et de placements	200	\$
201	Frais du tuteur ou du curateur	201	\$
202	Rémunération du tuteur ou du curateur autorisée par le tribunal	202	\$
203	Honoraires professionnels	203	\$
204	Honoraires de surveillance du Curateur public	204	\$
205	Primes d'assurance, excluant celles des immeubles	205	\$
206	Dépenses d'immeubles (taxes, assurances, etc.)	206	\$
207	Intérêts sur hypothèque ou autres emprunts	207	\$
208	Loyer payé	208	\$
209	Frais d'hébergement et de pension	209	\$
210	Chauffage, électricité, câble, téléphone	210	\$
211	Impôts	211	\$
212	Frais médicaux (avec détails)	212	\$
	Dépenses personnelles de la personne représentée		
213		213	\$
214		214	\$
	Autres dépenses (avec détails)		
215		215	\$
216		216	\$
217		217	\$
220	Total des dépenses	220	\$

Je, soussigné, déclare que les renseignements contenus dans ce rapport sont véridiques.

Signature du ou des représentants légaux

(signer les trois copies)

Date

Téléphone à la maison : () -

Téléphone au travail : () -

LISTE DES OBLIGATIONS									
	Titre	Numéro de série	Valeur nominale	Date d'achat	Taux	Date d'échéance	Coût d'achat	Intérêts perçus	
300									300
301									301
302									302
303									303
304									304
305									305
306									306
307									307
308									308
309									309
310									310
311									311
320									320
330									330
									Total
									(Reporter à la ligne 15)
									(Reporter à la ligne 101) Total

LISTE DES ACTIONS, FONDS MUTUELS OU AUTRES VALEURS									
	Titre	Nombre	Date d'achat	Coût	Dividendes perçus				
350									350
351									351
352									352
353									353
354									354
355									355
356									356
357									357
358									358
359									359
360									360
370									370
									Total
									(Reporter à la ligne 16)
									(Reporter à la ligne 102) Total

Le Curateur public du Québec